

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

La Ville a pour projet de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au nord de Carrières-sur-Seine.



En partenariat avec la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), qui est en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique, et avec Grand Paris Aménagement (GPA), aménageur public reconnu et propriétaire foncier important (puisqu'il a aménagé la ZAC A14 dès les années 1990), la Municipalité a poursuivi son travail sur le projet de création d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) comprenant une forte composante économique, des logements et des équipements publics (cf. article publié fin 2017 à ce sujet le [Carrières Magazine n°85](#)).

Toute la phase des études pré-opérationnelles pour le montage de cette opération s'avère particulièrement longue car les enjeux sont nombreux et les contraintes procédurales de plus en plus complexes. Compte tenu de la saturation du trafic automobile dans la boucle de Seine, principalement aux ponts de Chatou et de Bezons, la Municipalité a imposé comme prérequis à la réalisation de la ZAC, la création d'un demi-diffuseur (échangeur dans le sens Carrières-sur-Seine / Paris et retour) sur l'autoroute A14 pour en assurer sa desserte. L'État a donc été saisi de ce projet et a missionné les études de faisabilité et d'opportunité en vue de se prononcer, courant 2024, sur la réalisation de ce demi-diffuseur. Parallèlement, la Région Île-de-France a également pris en compte notre projet d'aménagement en l'inscrivant dans son nouveau [SDRIF-E](#) (document de planification stratégique du territoire francilien à l'horizon 2040) arrêté le 12 juillet 2023.

La Municipalité continue d'avancer sur ce projet d'aménagement. Une concertation publique devrait être organisée courant 2024.